

Service de restauration et de garderie
Présidente de la coopérative MS Intérim : Mme DIBI Souad
contact au 0661206777

Ou cooperativeinterimaire@gmail.com - 0524476533

Année scolaire 2023-2024

Modalité de fonctionnement

ARTICLE 1 : Principes

Le Groupe scolaire OSUI Éric Tabarly met à disposition de la coopérative « **MS Intérim** » une partie de ses locaux pour la mise en place d'un service de restauration et de garderie externalisés à destination des élèves de l'école.

Le service de restauration-garderie a pour objet d'assurer le déjeuner et un temps de détente pour les élèves de l'école sur le temps de pause méridienne.

Au cours de l'utilisation des locaux, mis à la disposition pour le service de restauration et de garderie, la coopérative **MS Intérim** s'engage à prendre en charge et de positionner un animateur, responsable de site afin de :

- ✓ Contrôler l'arrivée et la sortie des élèves au service de restauration et de garderie sur présentation d'un badge fourni par l'école.
- ✓ Les élèves seront immédiatement pris en charge par l'animateur. Il accompagnera les élèves pendant toute la durée du service de restauration et de garderie dans l'établissement et jusqu'à leur sortie.
- ✓ Faire respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'établissement et les règles d'hygiène alimentaires pendant le service de restauration.

Deux agents du GS OSUI Éric Tabarly sont présents in situ pendant le service de restauration et de garderie.

Le service de restauration et de garderie comprend :

- ✓ La prise en charge des élèves sur la pause méridienne de 11h30 jusqu'à 13h30
- ✓ L'organisation du service de restauration avec des plats confectionnés par la coopérative « MS Intérim » et livrés à l'école.
- ✓ L'organisation d'activités ludiques (jeux récréatifs, coloriage-bricolage, coins lecture...)

ARTICLE 2 : Inscription et tarifs

L'inscription des élèves au service de restauration et de garderie se fait directement auprès de la coopérative « MS Intérim » dans la limite des places disponibles.

Aucun versement ne sera effectué à l'école.

Le paiement se fait au moment de l'inscription auprès du service comptable de la coopérative **MS Intérim** selon les tarifs fixés par la coopérative :

	Total par semaine
Forfait 2 repas	110.00 DHS
Forfait 3 repas	150.00 DHS
Forfait 4 repas	200.00 DHS

Les paiements se font par trimestre **et à l'avance**. Vous pouvez régler en espèce ou par chèque. Un reçu comptable est ensuite édité et transmis. Un ajustement sera ensuite fait selon les jours effectivement comptabilisés. **La coopérative se réserve le droit de refuser un élève dont la famille n'est pas à jour de son paiement de cantine ou en l'absence de paiement lors du renouvellement trimestriel de cantine.**

Toute absence non justifiée à un repas doit être signalée **directement au service de restauration**, **au moins 24h à l'avance**, dans le cas contraire, le repas sera facturé.

réseau mlfmonde

25, rue Princesse Lalla Hasna - Quartier des Dunes
44000 Essaouira - MAROC

☎ : 06.61.07.00.43 @ : direction.essaouira.tabarly@mlfmonde.org

ARTICLE 3 : Sécurité

Toute intolérance et/ou allergies alimentaires attestées par un professionnel de santé doivent être impérativement communiquées à la direction de l'école et à la coopérative **MS Intérim**, et feront l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé élaboré sous le contrôle d'un médecin.

Les repas proposés seront alors adaptés selon les recommandations médicales.

En cas d'accidents graves mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le personnel est habilité à prendre toute mesure d'urgence qui s'impose. Le responsable légal en est immédiatement informé.

À cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint durant la pause-méridienne.

Le GS OSUI Éric Tabarly ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'incident grave (blessures, intoxication alimentaire, allergie...).

ARTICLE 7 : Règles à respecter

Les enfants accueillis doivent avoir un comportement et un langage correct. Le respect et la politesse sont exigés vis-à-vis des adultes et des autres enfants.

Le personnel du service de restauration-garderie doit aussi avoir un comportement et un langage correct vis-à-vis des élèves.

Les élèves doivent conserver les locaux et le matériel mis à leur disposition en bon état. Toute dégradation entraînera le paiement par les parents des réparations ou le remplacement du matériel endommagé.

Les jouets et jeux de la maison ne sont pas autorisés. Les téléphones portables sont strictement interdits sur le temps de pause-méridienne.

Le **GS OSUI Éric Tabarly** et la coopérative **MS Intérim** déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Inscrire son enfant au service de restauration-garderie implique l'acceptation du présent règlement.

Les parents sont invités à observer les conditions de ce règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible.

Souad DIBI
Présidente de la coopérative intérimaire MS

Philippe CIROT
Chef d'établissement

FORMULAIRE INSCRIPTION
Service de restauration et de garderie
Année scolaire 2023-2024

Je soussigné(e), parent ou responsable légal de l'élève, de la classe de..... souhaite inscrire mon enfant au service de restauration-garderie pour l'année scolaire 23-24.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de ce service et l'accepter.

Le paiement se fait au moment de l'inscription en début de mois.

Cochez le forfait choisi	Forfait	Précisez le(s) jour(s) choisi(s)
<input type="checkbox"/>	Forfait 2 repas	
<input type="checkbox"/>	Forfait 3 repas	Lundi – Mardi – Jeudi

Remarque(s) concernant la santé de l'enfant (Allergies, intolérances alimentaires...) :

*****La coopérative n'est pas actuellement en mesure de personnaliser les menus pour les enfants ayant un régime alimentaire particulier ou une allergie alimentaire grave*****

Renseignements :

NOM-PRENOM du Parent /Responsable légal 1 :

Mail :

Tél :

NOM-PRENOM du Parent /Responsable légal 2 :

Mail :

Tél :

Essaouira, le

Signature des Parents /Représentants légaux :